

Commission régionale de la coopération intercommunale

Procès-verbal du 19 octobre 2015

La commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI) s'est réunie le lundi 19 octobre 2015 à 15h00, sous la présidence de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Ordre du jour de la séance :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente (10 juillet 2015)
- Présentation de la synthèse des délibérations des communes sur les 5 derniers périmètres
- Examen et vote des éventuelles propositions de modification sur les 2 projets de périmètre ayant fait l'objet d'une majorité d'avis défavorable des communes concernées :
- Questions diverses

Siégeaient à cette réunion :

Représentants de l'Etat :

- M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, président,
- M. Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne,
- M. Yannick BLANC, Préfet du Val-d'Oise.
- M. Serge MORVAN, Préfet des Yvelines,
- M. David PHILOT représentait M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne.

Représentants du conseil régional d'Ile-de-France :

- M. Thibault GUILLEMET, conseiller régional,
- M. Jean MALLET, conseiller régional.

Représentants des conseils départementaux :

- M. Jean-Jacques BARBAUX, président du conseil départemental de la Seine-et-Marne,
- M. Pierre BÉDIER, président du conseil départemental des Yvelines,
- Mme Aurélie GROS, conseillère départementale de l'Essonne.

Représentants des communes :

- Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, maire de Saint-Pierre-du-Perray,
- M. Jean-Jacques BERNARD, maire d'Esmans,
- M. Germain BUCHET, maire de Saint-Witz,
- M. Francis CHOUAT, maire d'Évry,
- M. Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine,
- M. Guy CROSNIER, maire de la Forêt-Sainte-Croix,
- M. Francis DELATTRE, maire de Franconville,
- M. José DERVIN, maire de la Trétoire,
- M. Jacques DROUHIN, maire de Flagy.
- M. Jean-Louis DURAND, maire de Marchémoret,

- M. Bertrand HOUILLON, maire de Magny-les-Hameaux,
- M. Jean-Raymond HUGONET, maire de Limours-en-Hurepoix, rapporteur général de la CRCI,
- M. Emmanuel LAMY, maire de Saint-Germain-en-Laye,
- M. Olivier LEBRUN, maire de Viroflay,
- M. Daniel FARGEOT, maire d'Andilly,
- M. Denis FLAMANT, maire de Chavenay,
- M. Bruno MACÉ, maire de Villiers-Adam,
- Mme Line MAGNE, maire de Moissy-Cramayel, assesseur,
- M. Guy MALHERBE, maire d'Épinay-sur-Orge,
- M. Christian MARCHANDEAU, maire d'Annet-sur-Marne,
- M. Sébastien MEURANT, maire de Saint-Leu-la-Forêt,
- M. Gérard MILLET, maire de Melun,
- M. Hugues PORTELLI, maire d'Ermont,
- Mme Sophie PRIMAS, maire d'Aubergenville,
- M. François PUPPONI, maire de Sarcelles,
- M. Brice RABASTE, Maire de Chelles,
- M. Marc ROBERT, maire de Rambouillet,
- M. Pierre SOUIN, maire de Marcq.
- M. Alexandre TOUZET, maire de Saint-Yon,
- M. Georges TRON, maire de Draveil,
- M. Daniel VACHEZ, maire de Noisiel.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Patrick RENAUD, président de la communauté d'agglomération de Roissy Porte de France,
- M. Alain RICHARD, membre du bureau de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,
- M. Luc STREHAIANO, président de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency,
- M. Didier VAILLANT, président de la communauté d'agglomération de Val de France.
- Mme Anne CHAIN-LARCHE, présidente de la communauté de communes de la Brie des Morins,
- M. Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération Marne la Vallée/Val Maubuée,
- M. Jean-François ONETO, président de la communauté de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts,
- M. Bernard RIGAULT, président de la communauté de communes Plaines et Monts de France,
- M. Michel BOURNAT, président de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay,
- M. François DUROVRAY, président de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine,
- M. Philippe TAUTOU, président de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine.

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- M. Jean-Claude GENIES, président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de Marne Nord,
- M. Pierre YVROUD, président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.
- M. Laurent BETEILLE, vice-président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE),
- M. Xavier DUGOIN, président du Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets d'ordures.

Pour l'ensemble de la séance, 16 membres avaient transmis un pouvoir pour se faire représenter :

M. Thibaud GUILLEMET représentait M. Guillaume VUILLETET, Conseiller régional,

- M. Jean-Jacques BARBAUX, président du conseil départemental de la Seine-et-Marne, représentait M. Arnaud BAZIN, président du conseil départemental du Val-d'Oise,
- M. Luc STREHAIANO, président de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, représentait M. Yannick BOEDEC, président de la communauté d'agglomération Le Parisis,
- M. Laurent BETEILLE, vice-président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE), représentait M. Philippe SUEUR, vice-président du Syndicat intercommunal en vue de l'agrandissement et de la gestion du stade de Deuil-la-Barre.
- M. Bruno MACÉ, maire de Villiers-Adam, représentait M. Michel VALLADE, maire de Pierrelaye,
- M. Christian MARCHANDEAU, maire d'Annet-sur-Marne, représentait M. Yves ALBARELLO, maire de Claye-Souilly,
- M. Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération Marne la Vallée/Val Maubuée, représentait M. Christian CIBIER, président de la communauté de communes La Brie Centrale,
- M. Jean-Louis DURAND, maire de Marchémoret, représentait M. Michel HOUEL, maire de Crécyla-Chapelle,
- M. Georges TRON, maire de Draveil, représentait M. Jean-Pierre BECHTER, maire de Corbeil-Essonnes,
- M. Jean-Raymond HUGONET, maire de Limours-en-Hurepoix, rapporteur général de la CRCI, représentait M. Vincent DELAHAYE, maire de Massy,
- M. François DUROVRAY, président de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine, représentait M. Olivier LEONHARDT, président de la communauté d'agglomération du Val d'Orge,
- M. Francis CHOUAT, maire d'Évry, représentait M. Philippe RIO, maire de Grigny,
- M. Olivier LEBRUN, maire de Viroflay, représentait Mme Caroline DOUCERAIN, maire des Logesen-Josas,
- M. Philippe TAUTOU, président de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, représentait M. Michel LAUGIER, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentinen-Yvelines,
- Mme Sophie PRIMAS, maire d'Aubergenville, représentait M. Jean-Marie TETART, maire de Houdan,
- M. Marc ROBERT, maire de Rambouillet, représentait M. Michel VIALAY, maire de Mantes-la-Jolie.

12 membres absents n'étaient pas représentés :

- M. Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse,
- M. Jean-Pierre ENJALBERT, président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains,
- M. Philippe GUEROULT, maire de Nesles-la-Vallée,
- Mme Mireille MUNCH, présidente de la communauté de communes de la Brie Boisée,
- M. Hicham AFFANE, conseiller régional,
- M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, président de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres,
- M. Robin REDA, président de la communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne,
- M. Laurent SAUERBACH, président de la communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne,
- M. François de MAZIERES, président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
- M. Pierre FOND, président de la communauté de communes de la Boucle de la Seine,
- M. François GARAY, président de la communauté d'agglomération de Seine et Vexin,
- M. Guy PELISSIER, président du Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

Après avoir constaté que le quorum était atteint avec 43 membres présents au moment de l'ouverture des travaux (sur les 79 membres élus que comporte la commission, soit un quorum à atteindre de 40 membres élus), le Préfet de région déclare la séance ouverte. Avant de présenter l'ordre du jour et de passer à son examen, le Préfet constate que les conditions sont réunies pour atteindre les majorités qualifiées requises pour l'adoption éventuelle d'amendements.

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente du 10 juillet 2015

Après avoir précisé qu'il n'avait reçu aucune demande de modification, le Préfet de région soumet le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2015 au vote à main levée, et constate son adoption à l'unanimité.

2. Echanges sur les périmètres déjà examinés par la CRCI du 10 juillet 2015

Le Préfet de région rappelle que sur les 18 nouveaux EPCI prévus par le schéma régional de coopération intercommunale :

- 13 ont déjà pu être examinés lors de la CRCI du 10 juillet dernier. Leur périmètre est donc stabilisé, y compris celui de Plaines et Monts de France qui soulève encore certaines contestations;
- 5 périmètres restent donc à examiner durant cette séance, pour lesquels la consultation des communes concernées n'était pas achevée le 10 juillet.

Avant de passer à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour, il propose de revenir pour un échange sur le périmètre du Grand Roissy, à la demande des élus concernés.

M. Bernard RIGAULT, président de la communauté de communes Plaines et Monts de France, appelle l'attention sur la situation de « blocage » qui est redoutée par de nombreux élus seine-et-marnais et val-d'oisiens. Il estime que la réforme proposée pourrait marquer « un coup d'arrêt » pour de nombreux projets en matière de petite enfance, eau, assainissement et environnement. Il demande donc à nouveau le « maintien en Seine-et-Marne des 37 communes de Plaines et Monts de France », et la « construction d'un pôle métropolitain avec pour ambition le territoire du Grand Roissy en associant les collectivités concernées du 95, du 77, et du 93 également ». Il demande à ce que sa déclaration soit annexée au compte-rendu de réunion (voir annexe).

Le Préfet de région indique qu'il est prêt à poursuivre les discussions avec l'ensemble des élus concernés par ce secteur, afin de faciliter les échanges et favoriser la recherche du consensus. Mais à défaut d'un tel consensus, il lui incombera de faire respecter la loi. Il précise en outre que l'amendement n°1 déposé par M. Rigault n'est pas recevable, et qu'il ne pourra donc pas être mis aux voix, dès lors qu'il porte sur un périmètre ne figurant pas à l'ordre du jour de la commission.

M. Patrick Renaud, président de la communauté d'agglomération de Roissy Porte de France, rappelle que la communauté qu'il préside a validé à l'unanimité le regroupement avec Val de France et 17 communes de Plaines et Monts de France, et qu'il entend rester sur cette position. A l'inverse, l'option d'un regroupement avec la seule communauté d'agglomération de Val de France n'a pas été votée. Il estime que diviser davantage le territoire du Grand Roissy, véritable atout pour le développement du pays sur la scène internationale, serait « une erreur ».

M. François Pupponi, maire de Sarcelles, accueille avec intérêt la perspective d'une réunion sous l'égide du préfet de région. Il s'étonne toutefois de la demande de dialogue formulée par les élus seine-et-marnais, alors que ces derniers ont jusqu'alors refusé de prendre part aux réunions de travail. Il les invite donc à rencontrer les élus du Val-d'Oise pour trouver des réponses à leurs interrogations. M. Pupponi estime que le périmètre retenu a toute sa pertinence, en ce qu'il permet notamment de mettre un terme à la « ghettoïsation » de l'est du département du Val d'Oise. Il réitère, enfin, l'engagement qui a été pris de ne pas « déposséder les communes de Roissy Porte de France et de Plaines et Monts de France de leurs recettes ». La dotation de solidarité communautaire (DSC) devra s'attacher à respecter ce principe.

M. Jean-Claude Geniès, président du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de Marne Nord, estime que les communes qui auront à reprendre la compétence petite enfance (actuellement exercée par la CC Plaines et Monts de France), n'auront pas les moyens financiers de l'exercer, ce qui menace la pérennité de plusieurs structures de petite enfance. M. Geniès s'inquiète également du devenir des programmes de construction de crèches en cours (4,6 millions d'euros), et d'une éventuelle annulation des marchés et permis de construire attribués, ainsi que des menaces pour l'emploi des agents concernés.

M. Christian Marchandeau, maire d'Annet-sur-Marne, s'inquiète des conséquences « dramatiques » de la perte de la compétence en matière d'aménagement numérique pour les 17 communes

rattachées au Grand Roissy., si la montée en débit prévue sur 19 communes (avec 1,5 M d'euros de participations de CCPMF) devait être stoppée, de même que les travaux de déploiement de la fibre optique (3,15 millions d'euros d'investissement prévus par la CCPMF). Au-delà, il s'interroge sur le devenir économique du territoire composé des 20 communes restantes de la CC PMF (23.000 habitants), en grande partie rurales.

En réponse à ces différentes interventions, le préfet de région propose d'organiser une nouvelle réunion de concertation avec les élus concernés par ce périmètre, le jeudi 29 octobre à 9h à la préfecture de région.

M. Jean-Jacques Barbaux, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, réitère son entier soutien à la préservation du département de Seine-et-Marne, que ce soit au sud ou au nord. Il assure que le Grand Roissy peut se développer sous la forme d'un pôle métropolitain, pour lequel il est tout à fait favorable, sans avoir à « démanteler son département ».

Le préfet de région rappelle qu'une loi a été votée et que, dans ce cadre, la CRCI s'est déjà prononcée sur ce secteur. Compte tenu des oppositions exprimées, il renouvelle sa proposition d'une réunion de concertation le 29 octobre.

M. Jean-Raymond Hugonet, rapporteur général, estime que pour les communes de la CCPMF dont le siège est en-dehors de l'unité urbaine de Paris, invitées à se regrouper en 2012, une solution de bon sens est à trouver. Il estime qu'un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès.

3. Présentation de la synthèse des délibérations des communes

Au titre du secrétariat de la CRCI, M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, directeur de cabinet du Préfet de région, présente la synthèse des avis des communes pour les cinq derniers périmètres qui n'avaient pas pu être traités lors de la CRCI du 10 juillet dernier. Trois ont été majoritairement approuvés par les conseils municipaux concernés, tandis que deux d'entre eux ont fait l'objet d'un avis majoritairement défavorable, ce qui justifie que la CRCI en soit saisie aujourd'hui, avec la possibilité d'adopter des amendements.

Les 3 périmètres majoritairement approuvés sont :

- 1) L'élargissement de la CC Entre Juine et Renarde aux communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon, et Saint-Yon (91): le périmètre proposé a été approuvé par 15 des 16 communes concernées, représentant 95% de la population.
- La fusion de la CA du Val d'Orge et de la CC de l'Arpajonnais, réduite de 3 communes
 (91): le périmètre a été approuvé par l'ensemble des communes concernées.
- 3) L'élargissement du périmètre de la CC de l'Orée de la Brie (77) à la commune de Varennes-Jarcy (91): aucune commune n'ayant délibéré sur l'arrêté de projet de périmètre en question, les avis sont réputés favorables, mais les communes et EPCI avaient en réalité délibéré avant la prise de l'arrêté, en exprimant leur accord sur ce périmètre.

Le Préfet de région demande à la CRCI de prendre acte de l'approbation de chacun des trois périmètres et remercie le travail des élus et des préfets de départements pour aboutir à ces accords. Il constate que les trois périmètres sont dès lors stabilisés.

- M. Lamontagne présente ensuite les résultats des consultations pour les deux périmètres ayant recueilli une majorité d'avis défavorables, justifiant ainsi la saisine de la CRCI :
 - 1) La fusion de la CA Sénart Val de Seine et de la CA du Val d'Yerres (91), pour laquelle 4 des 9 communes, qui représentent 55% de la population, ont rendu un avis défavorable. L'avis de la commune d'Epinay-sous-Sénart a été considéré comme défavorable puisque la délibération de celle-ci conditionnait son avis favorable à un report d'un an de la fusion, ce qui n'est pas prévu par la loi.
 - 2) La fusion des trois CA de Marne et Chantereine, de Marne la Vallée-Val Maubuée, et de la Brie Francilienne (77), pour laquelle 7 des 12 communes concernées, représentant 59% de la population, ont émis un avis défavorable.

Le Préfet de région rappelle que l'accord devait être exprimé par la moitié au moins des communes concernées, représentant la moitié au moins de la population.

4. Examen et vote des éventuelles propositions de modification

M. Alain Richard, membre du bureau de la CA de Cergy-Pontoise, indique qu'en cas d'avis majoritairement défavorables des communes, mais sans dépôt d'amendement proposant un

nouveau tracé, un ultime vote consultatif à la majorité simple des votants peut néanmoins être proposé à la CRCI.

M. Georges Tron, maire de Draveil, revient sur le périmètre Centre-Essonne-Sénart, au sujet duquel 21 des 24 communes concernées se sont prononcées défavorablement. S'agissant de la fusion de la CASVS et de la CAVY, les 3 communes de la CASVS se sont prononcées défavorablement. Il souligne qu'il a organisé à Draveil une consultation de la population, dont la participation a été de 25%, et qui s'est prononcée à 99% contre la fusion. Dans la mesure où une nouvelle concertation est envisagée pour le secteur du « Grand Roissy », M. Tron souhaite qu'une concertation puisse également être menée pour le département de l'Essonne, et plus particulièrement concernant les deux secteurs CASVS/CAVY et Centre Essonne -Sénart.

Enfin, il indique que le conseil départemental de l'Essonne et plusieurs communes, dont celle de Draveil, ont voté une motion visant à « demander du temps » pour la mise en œuvre des nouvelles intercommunalités. Il suggère que cette motion puisse être adoptée par la CRCI.

Le préfet de région indique, après avis du préfet de l'Essonne, qu'un travail sur la solidarité financière pourra être réalisé sur le périmètre de la fusion de la CASVS et de la CAVY.

Compte tenu des demandes exprimées en ce sens, le préfet de région propose ensuite de soumettre la fusion de la CASVS et de la CAVY à l'avis consultatif de la CRCI, à la majorité simple, tout en rappelant que cette consultation n'est pas obligatoire. Il indique que la commission compte, au moment du vote, 64 votants. La majorité absolue est donc fixée à 33 voix.

- > Le projet de fusion de la CASVS et de la CAVY recueille les voix suivantes :
- 12 voix « pour »
- 52 voix « contre »

Le Préfet de région constate que l'avis de la CRCI sur ce projet de périmètre est défavorable.

S'agissant de la fusion des communautés d'agglomération de Marne et Chantereine, Marne-la-Vallée Val Maubuée, et de la Brie francilienne, l'amendement n°2 présenté par M. Jean-Jacques Barbaux, président du conseil départemental de la Seine-et-Marne, vise à étendre cette fusion aux CA de Marne et Gondoire et du Val d'Europe. Ce périmètre regrouperait 35 communes, pour une population de 344.311 habitants, et ne nécessiterait pas de dérogation au seuil démographique prévu par la loi MAPTAM. M. Barbaux indique qu'il importe de pouvoir constituer en Seine-et-Marne des agglomérations fortes, capables de dialoguer avec la future Métropole du Grand Paris. Avec ses deux façades ouest et est, cette agglomération assurerait la transition et l'équilibre entre une « super métropole » de 7 millions d'habitants et la périphérie de l'Ile-de-France Cette agglomération à cinq pourra s'appuyer, pour son développement, sur une opération d'intérêt national (OIN) couvrant actuellement l'ensemble de la communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée, de la CA du Val d'Europe et une grande partie de l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire.

Le Préfet de région déclare l'amendement recevable.

M. Thibault Guillemet, conseiller régional, déclare que cet amendement n'a pas fait l'objet d'une consultation des communes de la CA Marne-et-Gondoire. Il estime que les aspects de cohérence économique de territoire ont été largement discutés lors des précédentes CRCI. Les élus ont conclu que l'autonomie de la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire et de la CA du Val d'Europe était la meilleure conclusion. M. Guillemet ajoute que si les communes de Marne-et-Gondoire et du Val d'Europe avaient été sollicitées sur cet amendement, l'avis aurait été largement défavorable.

Le Préfet de région rappelle que chaque membre de la CRCI peut déposer un amendement. La loi ne prévoit pas qu'il soit soumis, au préalable, au vote des conseils municipaux.

M. Paul Miguel, président de la communauté d'agglomération Marne la Vallée/Val Maubuée, s'étonne du dépôt de cet amendement par le président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, contre la volonté des communes concernées. Il rappelle que l'amendement du 12 février, maintenant la CA Marne-et-Gondoire et la CA Val d'Europe dans leur périmètre, avait été adopté à l'unanimité. Ce périmètre avait été validé par 28 communes des 35 communes concernées. La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire a réaffirmé cette position par une motion votée à l'unanimité il y a quelques jours. En revanche, le périmètre proposé par Jean-Jacques Barbaux dans son amendement a été refusé en 2014 par 33 communes sur 35.

M. Alain Richard, membre du bureau de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, rappelle la nécessaire solidarité interdépartementale pour adopter les amendements. Il considère néanmoins que la position de M. Barbaux va, dans ce cas précis, à l'encontre de la volonté des communes concernées, contrairement au secteur du Grand Roissy.

M. Jean-Jacques Barbaux, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne justifie sa nouvelle position par l'évolution du contexte : l'échec de la commune nouvelle sur Val d'Europe, le maintien de Chelles en dehors de la Métropole du Grand Paris, et le « démantèlement » de la Seine-et-Marne au nord et au sud du département. L'objectif de cet amendement est de constituer une agglomération solide au centre de la Seine-et-Marne.

M. Jean-Raymond Hugonet, rapporteur général estime que la situation présente aurait pu être évitée si le projet de SRCI avait été assis sur une réelle concertation. Il regrette les divisions dans une région qui a besoin de force et d'unité. Les membres de la CRCI se trouvent aujourd'hui en position d'arbitre sur des sujets difficiles, sans connaître tous les éléments du débat.

Le Préfet de région met aux voix l'amendement n°2, et précise qu'au moment du vote, l'assemblée compte 67 votants (présents et représentés).

Un premier vote, effectué à main levée, ayant fait apparaître une incohérence dans le décompte, il est procédé à un nouveau vote, après distribution du matériel de vote.

> L'amendement n°2 recueille les voix suivantes :

- 14 voix « pour » en Seine-et-Marne, soit la majorité requise des deux tiers ;
- 10 voix « pour » dans les Yvelines ;
- 13 voix « pour » en Essonne ;
- 3 voix « pour » dans le Val d'Oise.

Le Préfet de région constate que l'amendement recueille au total 40 voix « pour », ce qui ne permet d'atteindre la majorité des deux tiers des membres fixée à 53 voix. L'amendement est donc rejeté.

Le Préfet de région lève la séance à 16h45.

Le rapporteur général de la CRCI

Jean-Raymond HUGONET

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Président de la CRCI

Jean-François CARENCO

Annexes:

Intervention de Monsieur Bernard Rigault lors de la CRCI du 19 octobre 2015

« Les 37 communes de Plaines et Monts de France unanimes, le Conseil départemental de Seine-et-Marne représenté par son président Jean-Jacques Barbaux, le Président de la communauté d'agglomération de Val de France Monsieur Vaillant, le député-maire de Gonesse Monsieur Blazy, le conseiller départemental, Maire d'Arnouville Monsieur Aumas, le maire de Garges-lès-Gonesse Monsieur Lefevre et Monsieur Marsac, maire de Villiers-le-Bel.

L'ensemble de ces élus vient d'attirer votre attention sur la situation de blocage qui sera la nôtre dans quelques semaines et notamment sur le fait que plus qu'un moteur souhaité par tous pour le développement du grand Roissy, la réforme proposée sera un frein, voire un coup d'arrêt pour plusieurs compétences actuellement assurées et pour de nombreux projets qui seront retardés ou annulés (petite enfance, eau, assainissement, environnement, etc.). Cette situation pénalisera nos populations et les espoirs que chacun formule pour notre secteur.

37 communes du 77 représentant 110 000 habitants, 5 communes du 95 représentant à peu près la même population, ce sont donc les élus de 220 000 habitants qui s'adressent à vous afin d'éviter d'aller vers une situation de blocage inéluctable.

Vous seul avez la possibilité d'éviter cette situation conflictuelle.

En effet, il nous semble nécessaire de réunir l'ensemble des collectivités concernées pour construire le projet du Gd Roissy sous une forme qui aurait l'assentiment de toutes les collectivités, tout en respectant la loi :

- Maintien des 37 communes de Plaines et Monts de France en Seine-et-Marne puisque non contraintes par la loi Maptam
- Fusion des CA de Val de France et Roissy Porte de France pour atteindre le seuil des 200 000 habitants fixé par la loi
- Constitution d'un pôle métropolitain avec pour ambition le territoire du Grand Roissy en associant les collectivités concernées du 95, du 77 et du 93 également.

M. le préfet de Région, plutôt que les procédures de « passer outre » qui nous conduiront inéluctablement à l'affrontement, nous vous proposons la procédure de la « raison et du consensus ».

Il est encore temps, M. le Préfet de région que tout le monde sorte par le haut de la situation de blocage où nous nous trouvons. Il est encore temps de respecter l'avis des 21 communes représentant 56,7% de la population qui se sont prononcées contre ce projet.

C'est l'intérêt de l'Etat, des collectivités concernées, des populations, qui nous ont élus au suffrage universel et des agents des collectivités qui sont extrêmement inquiets sur leur avenir.

M. le Préfet vous avez la possibilité de prendre le temps et le recul nécessaire afin d'éviter que nous allions tous dans le mur ! »

Intervention de Monsieur Christian Marchandeau lors de la CRCI du 19 octobre 2015

Christian MARCHANDEAU, Maire d'Annet-sur-Marne, Vice-président aux finances et au développement numérique de Plaines et Monts de France, Membre du bureau du Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique,

« Monsieur le Préfet de Région, Chers Collègues,

Je voudrais compléter les interventions précédentes – que j'approuve - sur deux points :

- 1) Le développement numérique : Il représente, nous le savons tous, un enjeu majeur pour notre avenir technologique <u>national</u> autant que <u>local</u> avec des efforts sans précédent de l'Etat, de la Région, du Département et de nos EPCI

Et bien la perte de cette compétence pour les 17 communes rattachées au Grand Roissy vont entrainer des conséquences, pas seulement ubuesques mais dramatiques que Monsieur le Préfet de Seine et Marne connaît bien :

- Mise à mal du programme en cours de la montée au débit sur 19 communes (1.500.000 € de participation de CCPMF). L'arrêt de la mise en œuvre sur les communes rattachées est la seule issue envisagée à ce jour. Que dire de la colère attendue des Habitants, déjà lassés d'une véritable fracture numérique avec des débits dérisoires (512 Kbit/s à 1 Mbit/s), déjà impatients de cette première étape (tellement attendue) qui ne manqueront pas de se scandaliser de la contemplation des belles et imposantes armoires de montée en débit, qui ne seront jamais ni raccordées ni mises en service.
- Même punition pour la seconde étape concernant les travaux de déploiement de la fibre optique (Fiber to the Home FttH) qui mobilisaient plus de 3,15 millions d'euros d'investissement pour CCPMF.

Pour les 17 communes rattachées, non seulement le futur EPCI n'a pas la compétence, mais en plus pour des motifs juridiques, il ne sera pas possible pour Seine et Marne Numérique de déployer la fibre sur le territoire détaché.

J'ajoute que toute cette affaire aura également pour Seine et Marne Numérique, de lourdes conséquences financières qui s'ajoutent malheureusement à d'autres problèmes nouveaux comme la non possibilité (récente) de récupération de la TVA.

- 2) Le délégué aux finances de CCPMF que je suis ne peux passer sous silence ses interrogations sur le devenir économique du territoire restant dont ma commune fait partie.

Certes, Monsieur le Préfet de Région votre schéma crée le Grand Roissy voulu par le Gouvernement, 42 Communes, 353. 000 habitants, mais à côté, il laisse un territoire orphelin de 20 Communes, 23.000 habitants. Un territoire orphelin, mais pas que, atteint de maladies graves voire incurables diraient des médecins.

En effet, ces 20 communes, c'est près de la moitié du Grand Roissy en nombre de communes, mais 6,5 % seulement en terme de nombre d'habitants et considérablement moins en terme de capacité financière.

Un territoire en grande partie rural, un territoire décapité, sans siège, sans exécutif, sans moyens au regard des compétences importantes et coûteuses (Petite Enfance, Eau, Assainissement, Déchets ménagers, Numérique), avec un patrimoine démesuré en grande partie hors les murs, des charges excessives, un personnel pléthorique, sans qu'on ne sache rien des dispositions à mettre en œuvre pour régler ces questions considérables, dans un temps que nous savons des plus contraints.

Les textes traitent bien des retraits de communes (notamment le L.5211.19 du CGCT), mais on voit bien que nous avons affaire à une situation inédite, de la réduction drastique d'un périmètre d'EPCI, amputé de 80 % de sa population et de 91,5 % de ses ressources !

Cette situation est anxiogène pour les Maires que nous sommes,

Elle l'est aussi et même davantage pour les personnels, inquiets pour leur avenir et qui se demandent où ils iront (EPCI, Communes ou Centre de Gestion) et même si nous serons simplement capable de verser leur traitement !

Elle sera à n'en pas douter, demain inacceptable pour nos populations.

Monsieur le Préfet de Région si les Juges administratifs et constitutionnels qui seront saisis dès la parution de l'arrêté préfectoral créant le Grand Roissy, si les Juges donc, n'arrêtent pas cette folie, la Commission que vous présidez, faute de n'avoir pu l'empêcher, sera tenue pour première responsable de cette catastrophe annoncée.

Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs les délégués à la CRCI,

La responsabilité que vous avez prise en votre qualité de représentant de l'état va conduire un grand nombre de communes dans un tumulte et une hécatombe financière jamais connue dans notre histoire administrative.

Sans revenir sur l'ensemble des propos qui vous ont, l'espère, déjà sensibilisé, permettezmoi de mettre en exergue une compétence de notre communauté de communes qui va impacter durement le personnel de notre collectivités, les parents de notre territoire et surtout les enfants que nous devrions accueillir chaque jour si le couperet de cette décision absurde n'était pas intervenue. Chacun l'aura compris, je veux parler de la compétence petite enfance.

La compétence reviendrait aux communes qui n'auront pas les moyens financiers de maintenir les structures en fonctionnement. Celles-cl devront être closes. Pourtant, quand on sait que le taux de couverture des besoins en place de crèche est de 46 % sur le territoire de notre communauté, alors qu'il est de 51% dans le département et de 54% au niveau national, même la CAF à reconnu que jamais une collectivité n'avait fait un tel effort pour mener une politique en direction de la petite enfance.

Par votre décision, Monsleur le Préfet et celle quelque peu intéressée d'une poignée de collègues du Val d'Oise, ce bel édifice tourné vers nos habitants va s'écrouler.

Sachez, que les budgets d'un lieu multi-accueil de 40 places sont de 600.000 euros et d'une micro-crèche de 10 places de 234.000 euros. Les subventions d'équilibre respectives se montent à 150 K€ et à 80 k€. Ce sont plus de 15 structures de petite enfance qui seront concernées (5 relais d'assistants maternels, 4 micro-crèches, 3 lieux multi-accueil, 2 crèches familiales et une halte-jeux) laissant sans mode d'accueil plus de 480 enfants et touchant plus de 900 assistants maternels qui ne pourront plus compter sur les services des relais.

Sachez que le nouveau multi-accueil de Saint-Pathus ouvrira le 2 novembre. Comment la CCPMF réduite à 20 communes pourra-t-elle poursulvre le fonctionnement de cet équipement tout juste ouverti?

Sachez que la CCPMF a lancé un programme ambitieux de constructions pour l'année 2016 avec l'ouverture de deux micro-crèches de 10 berceaux dont l'une dans ma commune à Gressy, la seconde à Charny et de deux lleux de multi-accueils de 20 berceaux à Moussy-le-Neuf et Annet-sur-Marne représentant un investissement de plus de 4,6 millions d'euros. Les marchés ont été attribués, les permis de construire délivrés, devons-nous tout annuler en résiliant notamment les marchés notifiés avec les entreprises ?

Souvenez-vous que l'obligation qui nous est faite de reprendre le personnel ad hoc (Lol n°2015-991 du 7 août 2015 - art 72-2°) nous condulra immanquablement dans le mur de l'incapacité budgétaire. Ainsi, ce seront plus de 112 agents menacés avec 38 agents contractuels qui risqueront de perdre leur emploi et 74 agents titulaires qui seront à reclasser avec tous les problèmes familiaux que votre décision entraînera.

J'ajoute que pour les agents des structures transférées aux communes dans le cadre du retour des compétences qui procèdera à la préparation de la paye et comment payer les salaires dès le mois de janvier 2016 de ceux-ci sachant que les communes n'auront pas les moyens financiers d'exercer cette compétence ?

le vous demande solennellement, Monsieur le Préfet, de revoir votre décision car l'heure est grave et il ne reste que 2 mois et demi pour éviter le chaos et nous permettre de continuer à travailler à 37 dans ce beau département de Seine-et-Marne tellement convoité.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Genlès, Maire de Gressy Délégué de Seine-et-Marne à la CRCI 19 octobre 2015

15

Intervention de Monsieur Paul Miguel lors de la CRCI du 19 octobre 2015

« M. Jean-Jacques Barbaux, Président du Conseil Départemental, vient de nous présenter un amendement au Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) concernant Marne-la-Vallée.

Cet amendement propose aux membres de la CRCI de revenir au premier SRCI, celui d'août 2014, et de statuer sur une agglomération réunissant les cinq agglomérations de Marne-et-Chantereine, Marne-la-Vallée Val Maubuée, Brie Francilienne, Marne-et-Gondoire et Val d'Europe.

Je suis abasourdi qu'un amendement impliquant un tel déni de la position de la majorité des communes et des élus de ce vaste territoire, puisse être mis à l'ordre du jour :

Tout d'abord le 12février 2015, un amendement soutenu par l'Etat a été adopté à l'unanimité (tous territoires et toutes tendances politiques confondus y compris Jean-Jacques Barbaux) en CRCI. Cet amendement prévoyait une agglomération à trois (Marne-et-Chantereine, Val Maubuée, Brie Francilienne) et le maintien des périmètres actuels de Marne-et-Gondoire et du Val d'Europe

Ce schéma dit du « 3+1+1 » a été validé à la majorité qualifiée par 28 communes sur 35 (5 sur 12 au sein du nouvel ensemble à trois et la totalité des 23 communes de Marne-et-Gondoire et du Val d'Europe).

La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire a réaffirmé cette position par une motion votée à l'unanimité il y a encore quelques jours.

Je regrette que le schéma adressé par M le préfet de Seine et Marne n'ait pas été proposé aux territoires dérogatoires.

- J'insiste ce schéma a été refusé en 2014 par 33 communes sur 35. Parmi les deux communes qui l'avaient accepté, la commune de Pontault-Combault a depuis délibéré en faveur d'une agglomération à 3 Nord Sud (Marne-et-Chantereine, Val Maubuée, Brie Francilienne). Comment peut-on aujourd'hui imaginer revenir au schéma initial ?

On nous propose donc d'abandonner un amendement accepté par 28 communes au profit d'un schéma refusé à une quasi-unanimité ; et ce, sans qu'aucune nouvelle concertation avec les villes de Marne-et-Gondoire et du Val d'Europe ne soit envisagée.

Dans un autre amendement déposé dans le cadre de la même séance de la CRCI sur le secteur de Plaine et Monts de France, M. Jean-Jacques Barbaux lui-même demande à l'Etat :

« de rester dans la loi MAPTAM tout en respectant l'avis majoritaire des consells municipaux et des 3 intercommunalités concernées ;

d'éviter de conduire tous les acteurs : élus, administration, personnels de la collectivité et population dans une impasse en retenant la solution d'un rattachement brutal et mal préparé de 17 communes de Seine-Et-Marne ;

d'éviter les affrontements et les diktats qui rendent toujours difficiles l'esprit de coopération entre les différents interlocuteurs... »

Comment peut-on, lors d'une même séance, proposer deux amendements aux fondements si diamétralement opposés ?

Permettez- moi de m'adresser à Bernard Rigault et à ses collègues de Plaines et Monts de France, comment pourriez-vous faire aux communes de Marne-la-Vallée ce que vous dénoncez avec tant de force et de conviction pour Plaines et Monts de France ? Ce n'est pas possible l J'ai tout voté avec vous, je vous ai toujours soutenu dans toutes vos demandes. Je ne peux pas le croire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues membres de la CRCI, ce que vous propose Jean-Jacques Barbaux aujourd'hui n'est pas acceptable.

Depuis le début de ce processus et je salue cette volonté, nous travaillons, dans le respect des objectifs de la loi, au consensus le plus large entre nous. J'ai moi-même voté de nombreux amendements quand j'avais le sentiment qu'ils allaient dans le sens de l'intérêt des territoires et qu'ils étaient le fruit d'un consensus entre les élus concernés.

Aujourd'hui, il ne reste plus que la question de Marne-la-Vallée à trancher. Mesdames, messieurs les membres de la CRCI, je vous demande, par souci de cohérence et de démocratie, votre soutien à tous pour ne pas revenir sur l'amendement que nous avions voté à l'unanimité en février et qui correspond à la position la plus largement partagée par les élus concernés. J'en appelle à votre sens des responsabilités en rejetant cet amendement qui fait fi de l'avis clairement exprimé par les communes concernées ».